

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DJS 71 Stade Suchet (16^e) – Construction d'une salle de boxe et d'un bâtiment vestiaires pour le terrain de football – Dépose d'une demande de permis de construire..

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de construire concernant la construction d'une salle de boxe et d'un bâtiment vestiaires pour le terrain de football au stade Suchet (16^e).

Vu l'avis du conseil du 16^e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e commission.

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire concernant la construction d'une salle de boxe et d'un bâtiment vestiaires pour le terrain de football au stade Suchet (16^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO